



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2021-349 modifiant le règlement numéro 2018-315 relatif aux services de collecte des matières résiduelles, tel que modifié, afin de retirer de la collecte des encombrants les appareils réfrigérants et de climatisation a été adopté par le conseil de la MRC le 8 septembre 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 76, rue Dufferin, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 16 septembre 2021.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,

*(signé)*  
Johanne Gaouette